

Mourières

Village des Alpilles



BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATION

N°7
JUN
2016

Nouveau CINÉ-GÔÛTER

DU C.C.A.S.

page 11

retour sur le printemps provençal

pages 12-14-16-17

BUDGET

DOSSIER

SPÉCIAL

L'EAU, UNE RICHESSE NATURELLE

pages 18-19

PRÉVISIONNEL

pages 2-4-5

www.mouries.fr

PLU.

désignation du bureau d'études



Notre village évolue. Nous devons anticiper et tenir compte des nouvelles dispositions législatives. Le conseil a, par délibération du 20 août 2015, relancé les études relatives à la transformation du POS en PLU (Plan Local d'Urbanisme).

La Commission Urbanisme s'est réunie le 19 avril 2016. Depuis peu, un bureau d'études a été désigné afin de mener à bien cette mission. Parce que l'avenir du village se définit au travers de ce document, parce qu'il doit tenter de correspondre au mieux aux besoins de chacun, il doit être établi avec le concours de tous.

C'est pourquoi la reprise des étapes réglementaires et du projet communal s'articuleront autour d'un temps de concertation avec la population, ainsi que sur une communication régulière auprès du public.

D'éventuelles remarques ou suggestions pourront être adressées par courrier au Service Urbanisme de la Mairie.

Accès au Massif

des Alpilles

**Avec le Parc des ALPILLES,
LA FORÊT, JE L'APPRÉCIE...**



RISQUE D'INCENDIE ACCES REGLEMENTE

Les Alpilles sont renommées pour leur patrimoine naturel et culturel exceptionnel. Cette richesse de paysages doit être préservée et protégée à tout prix.

Le 1er juin au 30 septembre, l'accès aux forêts est réglementé par arrêté préfectoral. Il peut être restreint en fonction des conditions météorologiques.

Le niveau de risque d'incendie est classé en 4 zones de risque (de 1 à 4) en fonction de la météo et de la végétation.

Pour connaître le niveau de risque du jour :
- renseignez-vous auprès des agents du Parc, régulièrement postés aux entrées du massif
- composez le 0 811 20 13 13 (0,06€/min)
- consultez le site www.bouches-du-rhone.gouv.fr/actualites/acces-aux-massifs



Danger

chenilles processionnaires restons prudents !

L'absence du froid de l'hiver a favorisé la prolifération des chenilles processionnaires qui présentent un danger aussi bien pour les enfants et les personnes allergiques que pour les animaux domestiques et les chevaux. Des réactions vives telles que démangeaisons, boutons, lésions oculaires et respiratoires peuvent apparaître. Cette année particulièrement, tout un chacun doit être vigilant afin d'éviter la multiplication. Les Services Techniques Municipaux travaillent activement au nettoyage des espaces verts publics, mais il incombe à tous propriétaires ou locataires d'intervenir si leurs espaces verts sont atteints par ces parasites. Des produits appropriés homologués, tels que le Bacillus Thuringiensis serotype 3a ou 3b, permettent l'élimination des cocons élaborés par les chenilles processionnaires. Pour ce faire, des précautions doivent toutefois être prises (lunettes, masque, pantalon, manches longues, gants).

Balader en famille dans les collines des Alpilles constitue une activité particulièrement prisée des habitants du territoire.

Les visiteurs extérieurs sont également nombreux à vouloir découvrir à pied la beauté de nos paysages. Les Alpilles attirent beaucoup

d'adeptes d'activités de pleine nature comme la randonnée pédestre, équestre ou le VTT, et présentent un réseau de chemins et de sentiers très dense.

Pour votre sécurité, la fréquentation du massif des Alpilles, comme pour tous les massifs forestiers du département, est réglementée par la Préfecture des Bouches-du-Rhône, pendant la saison la plus chaude, afin de limiter le risque d'incendie, principale menace de ces espaces naturels vulnérables.

L'accès au massif est réglementé pendant 4 mois, du 1^{er} juin au 30 septembre.

En dehors de cette période, l'accès, la circulation et la présence des personnes ne sont pas réglementés sauf circonstances exceptionnelles. L'accès, la circulation et le stationnement des véhicules à moteur (sauf sur les voies ouvertes à la circulation publique) sont interdits toute l'année.

Pour connaître le niveau de risque du jour :

0 811 20 13 13 ou www.bouches-du-rhone.gouv.fr/actualites/acces-aux-massifs